

Assemblée générale Extraordinaire d'ORES Assets du 11 décembre 2025 - Convocation et Organisation

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir faire représenter votre Ville/Commune à l'Assemblée générale Extraordinaire de notre intercommunale qui se tiendra le **jeudi 11 décembre 2025 à 17 h 30**, Avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

ORDRE DU JOUR

Point unique : Opération de scission partielle – Transfert de la Commune de Brunehaut.

La documentation relative à l'Ordre du jour est disponible sur notre site internet : <https://www.ores.be/ores-assets/scission>

Vous trouverez ci-joint un modèle de délibération à l'usage de votre Conseil communal, contenant une proposition de décision pour les points inscrits à l'ordre du jour.

Il est primordial de nous faire parvenir votre délibération communale préalablement au 11 décembre 2025 à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be. Dès lors que votre commune était représentée lors de l'Assemblée générale du 12 juin 2025, votre délibération sera d'office prise en compte. Dans le cas contraire, pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, au moins un de vos cinq délégués à l'Assemblée générale devra être présent à la réunion.

A défaut de délibération communale, chaque délégué présent dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des droits de vote revenant à la commune qu'il représente.

Nous vous demandons de nous communiquer si d'éventuels changements de délégués sont intervenus depuis juin 2025.

Dans un souci de transparence à l'égard de nos associés, des mandataires communaux ainsi que des citoyens, nous vous rappelons les dispositions suivantes :

Toute la documentation relative à la réunion est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.ores.be/ores-assets/scission>.

- Il vous est loisible de nous faire parvenir une demande si vous souhaitez une transmission de la documentation par mail.

- Conformément à l'article L1523-13, § 1^{er} al. 4 et 5 du CDLD – repris à l'article 25 D de nos statuts, l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées. Afin de nous permettre d'accueillir les délégués et les citoyens dans les meilleures conditions, il est impératif de s'inscrire, pour le 5 décembre 2025 au plus tard, à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be ou par téléphone aux numéros 071/54.75.42 ou 071/54.75.65.

Les personnes qui ne se seraient pas inscrites préalablement pourraient se voir refuser l'accès à la salle de réunion pour garantir l'accès et la sécurité des personnes inscrites.

- Par ailleurs, tout citoyen a également la possibilité d'adresser toute question sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 5 décembre 2025 – à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be. Une réponse sera publiée sur notre site internet avant la tenue de l'Assemblée générale le 11 décembre 2025 ; de plus, ces questions seront reprises à l'annexe du procès-verbal (qui sera également publiée sur notre site).
- Ces dispositions sont reprises dans l'avis au public également joint que nous remercions de bien vouloir afficher aux valves.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information que vous jugeriez utile de connaître à ce sujet et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement,